



COMMUNE DE PAILHÈS - JANVIER 2020

Que l'An Nou nos faga bon coma lo pan, plen coma un vou, savi coma la sal, e crech coma la broqueta!

Que l'An Neuf nous accorde la bonté du pain, la plénitude de l'oeuf, la sagesse du sel, et la rectitude de l'allumette !



Bonne année 2020



LES VŒUX DU MAIRE - VENDREDI 17 JANVIER À 18H30

Le Maire Robert SOUQUE et le conseil municipal vous présentent leurs Meilleurs Vœux et ont le plaisir de vous accueillir Vendredi 17 janvier à 18h30 - Salle Olga FAGES

isepvices



Après avoir démêlé l'imbroglio administratif avec l'ancien locataire, le conseil municipal lance un appel à candidatures pour la reprise d'une activité au même endroit. Les dossiers de candidatures doivent être déposés le 20 janvier au plus tard.

Elections municipales

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020.

Inscriptions auprès de la Mairie ou sur internet https://www.service-public.fr/particuliers/



MERCREDI 22 JANVIER À 19H

Le fover rural présentera ses vœux autour de la galette des rois salle Olga FAGES.

VENDREDI 24 JANVIER À 15H

Assemblée générale du Club de l'Amitié, Salle Olga Fages, suivie de la galette des rois et de la présentation des activités (gym, country, marches, atelier mémoire, pétanque, sortie d'une journée, voyages, et goûters)

DIMANCHE 1^{ER} MARS

Carnaval avec Les Petits Pailhessois

DIMANCHE 15 ET 22 MARS

1er et 2ème tour des élections municipales



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE!

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019 Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr





Bulletin d'informations - Mairie de Pailhès - N° Flash - Janv. 2020 Responsable de la publication : Robert Souque

Rédaction : Jean-Marc Dupuis Photographies : mairie de Pailhès, associations, particuliers, JB Roubinet Conception graphique : www.roubinet.com (Murviel)

Impression: www.caiiman.com